Publié le 7 décembre 2023

SÈVREMONT

Arrêté temporaire n°23-AT-0150
Portant réglementation du stationnement

PLACE DU COMMERCE

Le Maire de Sèvremont,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-11,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU la demande en date du 06/12/2023 émise par Téléthon demeurant 4 rue de la Rochejaquelein 85700 SEVREMONT représentée par Monsieur Eric CLAIRGEAUX aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,
CONSIDÉRANT que l'organisation d'une manifestation rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 10/12/2023 PLACE DU COMMERCE,

ARRÊTE

Article 1
Le 10/12/2023, le stationnement des véhicules est interdit de 08 h 00 à 13 h 00 PLACE DU COMMERCE, de la RUE PERE DALIN jusqu'au magasin UTILE. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Téléthon.

Article 3
Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 06/12/2023
Le Maire de Sèvremont

MAIRIE DE SÈVREMONT 85700

Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- *Téléthon*
- *Le Maire de Sèvremont*
- *Gendarmerie Pouzauges, Centre de secours - Pouzauges*
- *Adjoint au Maire, Maire délégué de La Flocellière, Maire délégué de La Pommeraie-sur-Sèvre, Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur*

ANNEXES: Emprise de l'événement
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Rue du Père Dalin
Place du Commerce
Impasse du Petit Frère
Raveau
Crédit Agricole
123webimmo.com
Utile
Le Flocéen
Rue du Père
Auguste Girardeau
16
1
5
7
9
44
6
2
4
6 A
11